

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU LOT



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GIGNAC**

Séance du mardi 11 avril 2023 à 20 heures 30

Membres en exercice : 14

Présents : 13

Votants : 14

Secrétaire de séance :

Marylise GAUCHET

Date de la convocation : 04/04/2023

L'an deux mille vingt-trois et le onze avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Solange OURCIVAL (Maire).

Présents : Solange OURCIVAL, Benoît CHASTANET, Arnaud RICOU, Marylise GAUCHET, Nicolas DELPECH, Annette JEANNOT DEBRIE, Didier FAUREL, Florence MARTY, Sébastien FOUILLADE, Jean-Yves GOILLON, Pauline PIRAULT, Benoît LABROUE, Carine PERTUIS

Représentés : François MOINET par Benoît CHASTANET

Excusés :

Absents :

Objet : Vote du budget primitif 2023 "Lotissement Clou del Pech – GIGNAC"

Madame le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2023 du "Lotissement Clou del Pech – GIGNAC",

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget du " Lotissement Clou del Pech - GIGNAC " pour l'année 2023 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 168 621.66 Euros

En dépenses à la somme de : 168 621.66 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	15 513.33
65	Autres charges de gestion courante	5.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	46 599.47
002	Déficit résiduel à reporté	6 503.86
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		68 621.66

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits des services, domaine, ventes diverses	15 281.34
75	Autres produits de gestion	7 199.92
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	46 140.40
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		68 621.66

SECTION D'INVESTISSEMENT**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
16	Emprunts et dettes assimilées	53 859.60
3...	Stocks et en-cours	46 140.40
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		100 000.00

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
001	Solde d'exécution positif reporté	53 400.53
3...	Stocks et en-cours	46 599.47
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		100 000.00

- **ADOpte à l'unanimité des membres présents et représentés :**

Pour extrait conforme ; Gignac le 12/04/2023

Le secrétaire de séance,
Marylise GAUCHET

Le Maire,
Solange OURCIVAL




Acte transmis au contrôle de légalité le : ...17/04/2023...

Acte mis en ligne le : ...19/04/2023.....

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne Télérecours (accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de sa ... [notification, affichage, publication].

Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Maire par courrier (adresse : 14 rue de la Pierre des 3 Evêques 46600 GIGNAC). Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite du recours gracieux).